



SNUipp-FSU 37

Paul Agard
Secrétaire Départemental
à
Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'Indre et Loire

Objet : alerte canicule

A Saint Avertin le 14 juin 2022

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

A compter de JEUDI 16 JUIN, une période de canicule est attendue en Indre et Loire. Les recommandations ministérielles indiquaient lors de la précédente alerte : « Garder les enfants dans une ambiance fraîche. Vérifier la fonctionnalité ou l'installation de stores et/ou volets. Fermer les volets et les rideaux des façades les plus exposées au soleil durant toute la journée. »

La réalité des écoles est la suivante :

- De nombreuses écoles ont des baies vitrées qui vont aggraver la chaleur dans les locaux, la plupart n'ayant ni rideaux occultants ni volets. La climatisation n'existe pas, et les ventilateurs sont rares.
- Les points d'eau sont insuffisants
- Les cours d'école sont rarement ombragés, leurs sols en bitume conservent la chaleur au fil des nuits.

Nous vous alertons très fortement car des enseignant-es vont se trouver dans l'incapacité d'assurer la sécurité physique de leurs élèves, et la santé d'enseignant-es pourrait elle-même être menacée. Quelles consignes claires et quels moyens très concrets donnez-vous aux écoles pour affronter les jours qui viennent ?

Plus particulièrement, quelle prévention avez-vous prévue pour tous les enfants et les adultes fragiles (PAI, asthme, femmes enceintes, etc) ? Là encore, les recommandations ministérielles indiquent qu'il faut « avoir une vigilance particulière envers les personnes et élèves connus comme porteurs de pathologies respiratoires ou en situation de handicap. » Nous vous rappelons également qu'un épisode caniculaire s'accompagne très souvent de pic de pollution.

Nous avons constaté lors de la précédente alerte que toutes les recommandations sont destinées aux directions d'écoles. Quels échanges avez-vous eu avec les municipalités pour anticiper cette situation : livraison de packs d'eau, de gobelets, de ventilateurs, de brumisateurs ? Mise à disposition de tonnelles dans les cours non ombragées, de piscines gonflables telles qu'en possèdent certains centres de loisirs ? Recensement et propositions de lieux d'accueil dans des espaces plus frais à proximité de certaines écoles (théâtre, salle municipale climatisée...) ? A-t-il été prévu que les IEN anticipent et interpellent les partenaires ? Nous refusons que les équipes, et particulièrement les directions d'école, se retrouvent seules à gérer les situations difficiles qui vont se présenter.

Les enseignants sont inquiets du bien-être et de la santé de leurs élèves, comme de leurs conditions de travail, et se posent la question de faire classe dans ces conditions.

Quelles réponses concrètes leur apportez-vous ? Vont-ils être contraints de faire valoir leur droit de retrait pour protéger leurs élèves ou pour protéger leur santé (femmes enceintes, maladies chroniques...) ?

A minima, pour le début de cet épisode, nous demandons que les parents qui le peuvent soient invités à garder leurs enfants, et que toutes les questions évoquées dans ce courrier soient traitées.

Nous vous rappelons les termes de la note sur « l'ambiance thermique dans les locaux », publiée par l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement : « Selon l'Organisation mondiale de la santé, des risques d'atteinte à la santé sont réels lorsque les températures dans les locaux sont inférieures à 14°C ou supérieures à 30°C ».

Enfin, des enseignant-es seront vraisemblablement contraint-es de garder leurs propres enfants en cas de fermetures de crèches, ce qui conduira les enseignant-es en poste à accueillir plus d'élèves encore dans leur classe.

Je vous prie de croire, Monsieur l'Inspecteur Académique, en l'expression de notre attachement à un service public d'Education de qualité.

Paul Agard

Pour le SNUipp-FSU 37